

Séance du 23 septembre 2014

Extrait du registre des délibérations du conseil de la communauté de communes

L'an deux mille quatorze, le vingt-trois septembre, à vingt heures, les membres du conseil de la Communauté de Communes de Belle-Île-en-Mer, légalement convoqués, se sont réunis publiquement à la salle Arletty, rue des remparts, sous la présidence de Monsieur Frédéric LE GARS.

Nombre de conseillers	* Étaient présents :	A. HUCHET, S. CHANCLU, P. MAILLET, M.L. MATELOT
> en exercice : 23		F. LE GARS, G. BERTHO, M. COLLIN, P. ENHART,
> présents : 21		T. GROLLEMUND, L. HUCHET, M.-F. LE BLANC, G. LE CLECH,
> votants : 23		J. LEMAIRE, M.C. PERRUCHOT, M. VALLADE
Date de convocation :		V. BERTHO, B. GIARD, P. THOMAS
17/09/14		N. NAUDIN, P. GUÉGAN, C. MORHÉDEC
Date de publication et	* Étaient absents excusés (ayant remis pouvoir) :	C. GUILLOTTE, Y. LOYER
d'affichage : 24/09/14	* Étaient également présents :	C. ILLIAQUER, F. CREIGNOU, J. FROGER, M. GAUTHIER, B. ROGNON--SÄÄSKI, J. CARVAL, M. LERIDEL (CCBI)

Délibération n° 14-208-25

ASSAINISSEMENT COLLECTIF : DÉFINITION DU PROGRAMME 2015 – DEMANDE DE SUBVENTIONS

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

I - Arrête le programme 2015 comme suit :

- Extensions du secteur d'Antoureau - Bordustard / 2^{ème} tranche (Caspern-Borgrouager – tranche A) :
350 000 € (déjà appelés en 2013) =
Selon le schéma directeur d'assainissement 0 € HT
- Extensions du secteur d'Antoureau - Bordustard / 2^{ème} tranche (Caspern-Borgrouager – tranche B) :
Selon le schéma directeur d'assainissement 350 000 € HT
- Extension du secteur Coléty :
Selon le schéma directeur d'assainissement 540 000 € HT
- Réhabilitation des réseaux de la rue Willaumez à Palais :
20 000 € HT (déjà appelés en 2013)
Selon le schéma directeur d'assainissement 0 € HT
- Réhabilitation des réseaux du vallon de Ramonette :
Selon le schéma directeur d'assainissement 80 000 € HT
- Création de la canalisation de refoulement - Port de Sauzon :
360 000 € HT (déjà appelés en 2013)
Selon l'avant-projet 0 € HT
- Études préalables (dossier loi-sur-l'eau, relevés topographiques, géotechnie) à l'implantation des installations de traitement des eaux usées sur la commune de Bangor :
50 000 € HT (déjà appelés en 2013)
Selon le schéma directeur d'assainissement 0 € HT
- Création de deux nouvelles STEP à Bangor (1^{ère} tranche de travaux) :
Selon le schéma directeur d'assainissement 130 000 € HT

II - Arrête l'enveloppe financière à : 1 100 000 € HT

III - Sollicite les subventions (et avances éventuelles) :

- De l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne,
- De la région Bretagne (fonds régionaux et européens)
- Du Conseil général du Morbihan.

IV - Autorise le président à procéder aux consultations des bureaux d'études et des entreprises.

Pour extrait conforme

Fait à Belle-Île, le 24 septembre 2014
Frédéric LE GARS, Président